

**DEPARTEMENT DE LA DROME**

**COMMUNE D'ALLAN**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 23 novembre 2021**

Nombre de membres afférents : 18  
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 16  
Date de la Convocation : 18/11/2021  
Date d'affichage : 18/11/2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-trois novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - GAUTHIER Laurent- Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET- Aurélie SYLVESTRE- Nathalie MARECHAL- Alexandra CHABANIS- David MAGNET- Céline POIRRIER- Joël MALIGNIER- Laure DUCHAMP (arrivée à 19h05)

Excusés : Jean GRANGER (pouvoir donné à Nathalie MARECHAL), Christophe GRANGER (pouvoir donné à Jean- Michel GAMORE), Patrice TETARD (pouvoir donné à Yves COURBIS), Daniel PEYROL, Véronique AUGIZEAU.

Mylène DELORME a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Délibération n°2021-089 : Autorisation de signature d'acte d'échange suite à cessions de parcelles intervenant entre la Commune et Monsieur Bruno ALMORIC**

Vu le document modificatif du parcellaire dressé par Monsieur Jouannique, Géomètre expert, en date du 26 octobre 2021,

Vu les désignations cadastrales des biens modifiées en date du 02 novembre 2021,

Monsieur Jean- Michel GAMORE expose les conditions ayant pour conséquence la présente proposition au Conseil Municipal de procéder à un échange de parcelles appartenant, d'une part, à M. Bruno ALMORIC et à la Commune, d'autre part.

Le premier adjoint en charge de l'urbanisme rappelle que cet acte permettra de rétablir et régulariser l'alignement par rapport à la voie publique et explique que l'échange se fera à l'Euro symbolique, sans soult ni retour de part et d'autre.

Ainsi il est proposé l'échange suivant :

A) Cession de parcelles appartenant à M. Bruno ALMORIC à la Commune pour une superficie totale de 44 m<sup>2</sup> :

ZE 665 d'une surface de 00a 44 ca

B) Cession de parcelles appartenant à la Commune à M. Bruno ALMORIC d'une superficie de 53 m<sup>2</sup>

ZE 659 d'une surface de 00a 36ca

ZE 660 d'une surface de 00a 15ca

ZE 661 d'une surface de 00a 2ca

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** l'acte d'échange y afférent intervenant entre M. Bruno ALMORIC et la Commune pour les parcelles citées précédemment et ce, à l'Euro symbolique, sans soult.

Envoyé en préfecture le 25/11/2021

Reçu en préfecture le 25/11/2021

Affiché le 25/11/2021

**SLOW**

ID : 026-212600050-20211123-2021\_118-DE

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à l'acte dont l'acte notarié, lequel sera confié à l'étude de Maître Bruno FLANDIN (Drôme), les frais de notaire seront exclusivement pris en charge par le pétitionnaire.

*POUR : 16*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

**Le Maire,**

**Yves COURBIS**

